

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 12 janvier 2026, à compter de 20h00.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Éric Tessier, Pierre Provost, Jean-François Lachapelle, Jonathan Durocher et Daniel Verrette.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Absence motivée : le conseiller M. Jean Beaubien

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-01-005

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Daniel Verrette,
Et appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 231-2026 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2026
 - 4.3 Traitement des employés 2026
 - 4.4 Traitement des élus 2026
 - 4.5 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle au 31 décembre 2025
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Dénonciation de la hausse de la facturation de la Sureté du Québec
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
- 10. SUJETS DIVERS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2025

Résolution 2026-01-006

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Jonathan Durocher,
Appuyée par Daniel Verrette,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2026-01-007

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean-François Lachapelle,
Il est résolu unanimement par les conseillers présents,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 48 106,10 \$.

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 231-2026 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2026

Monsieur Éric Tessier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera soumis pour adoption, le règlement numéro 226-2024 relatif à la régie interne des séances du conseil.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

4.3 Traitement des employés pour l'année 2026

Résolution 2026-01-008

Il est proposé par Daniel Verrette,
Appuyé par Pierre Provost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que pour l'année 2026, et ce rétroactivement au 1^{er} janvier :

- D'autoriser une augmentation salariale de 2.53\$ de l'heure à la directrice générale.
- D'accorder une allocation de 50 \$ / mois à la directrice générale pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions.
- D'augmenter le taux de déplacement à 0,67\$ / km.

4.4 Traitement des élus pour l'année 2026

Résolution 2026-01-009

Il est proposé par Jonathan Durocher,
Appuyé par Jean-François Lachapelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que pour l'année 2026, d'autoriser une augmentation salariale de 2 % pour les élus, tel que prévu au règlement numéro 194-2018 relatif au traitement des élus.

4.5 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle au 31 décembre 2025.

5. TRAVAUX PUBLICS

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dénonciation de la hausse de la facturation de la Sûreté du Québec

Résolution 2026-01-010

Considérant que la Municipalité a reçu l'avis de facturation 2026 des services de la Sûreté du Québec le 10 octobre 2025 ;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées en 2025 s'établissait à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont en réalité beaucoup plus importantes, voir considérables ;

Considérant que la Municipalité a vu sa facture des services de la Sûreté du Québec passer de 51 800 \$ en 2024 à 83 809 \$ pour l'année 2025 et puis à 93 284 \$ pour 2026, Soit une hausse de 61,79 % en 2025 et 11,31 % en 2026.

Considérant que la facture 2025 marquait la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 % ;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025.

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, occasionnant une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élevait à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence,

Il est proposé par Éric Tessier,
Appuyé par Pierre Provost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Pierre-de-Saurel et au député de la circonscription de Richelieu, Monsieur Jean-Bernard Émond, afin de leur demander de faire pression dans le dossier des hausses de coûts de la Sûreté du Québec.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9. LOISIRS ET CULTURE

10. SUJETS DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2026-01-011

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Daniel Verrette,

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h05.

Marie Léveillé
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2026. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026.